

L'an deux mille vingt-et-un, le douze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 7 juillet 2021

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE Olivier ZOLDAN, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Michèle ROCH, Laetitia CAZAUBIEL,

Procuration : Laetitia CAZAUBIEL à Chantal CZWOJDRAK

-=-=-

Mme le Maire ouvre la séance en accueillant Mr Judikaël PILLES, nouvellement désigné élu conseiller municipal en lieu et place de Mr Ioan CIOCOIU démissionnaire par courrier reçu en date du 14 juin 2021 en mairie. Elle lui souhaite la bienvenue et se félicite de ce nouveau membre, représentatif de la jeunesse.

A la lecture du dernier compte-rendu du conseil municipal, Mme le maire évoque divers sujets :

- ⇒ Régulation des pigeons : à ce jour, plus de 700 nuisibles ont été capturés.
- ⇒ Village de vacances : murs de l'accueil endommagés ; l'entreprise MC Maçonnerie a procédé aux travaux de ravalement et consolidation ; le résultat est satisfaisant.
- ⇒ Bornes incendie : certains secteurs ne sont encore alimentés, une étude a été commandée à VEOLIA. Mr PREVOT précise que le diamètre des canalisations doit être de 900 mm, ce qui est le cas sur les réseaux principaux, pas les secondaires. Ce dossier sera suivi par la commission des travaux
- ⇒ Demande d'éclairage du club de tennis ; la société NLX a installé le système à leds retenu ; la solidité des poteaux a été testée ; conforme aux conditions de pose du matériel
- ⇒ Pompe d'aération du bassin de Port Lalande ; devis en cours
- ⇒ Rénovation du stadium : projet retardé par les études préalables, également par le principal du collège qui ne souhaite pas que les travaux interviennent en saison hivernale pour préserver la pratique des élèves ; report au printemps 2022.
- ⇒ Allocation des subventions communales aux associations : plus de 53 000 € ont été attribués
- ⇒ Hang'Art bus : venu le 3 juillet, Mr MARROT regrette de ne pas avoir eu d'information quant à leur future venue
- ⇒ Commission environnement de la CC Lot et Tolzac : achat d'un broyeur et mise en place de points de compostage dans les communes ; pour Castelmoron, il se situera à titre expérimental à la Cale, près des colonnes de tri sélectif. Des prospectus seront diffusés.

Convention transports scolaires avec la Région Nouvelle Aquitaine : avenant n°2 :

(délibération)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le transfert de la compétence « transports scolaires » du département vers la région Nouvelle Aquitaine suite à la Loi NOTRE. La commune de Castelmoron sur Lot étant organisateur secondaire dans le cadre du transport des élèves du collège Lucie Aubrac ainsi que des écoles, il convient de se positionner sur l'avenant n°2 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, relatif essentiellement à l'actualisation des missions et procédures d'instruction des demandes d'inscription, ainsi qu'à la modulation tarifaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- Approuve ce projet d'avenant n°2 à la convention passée avec la région Nouvelle Aquitaine
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents afférents à la présente décision.

Lotissement des Caillabènes : vente des lots 8 et 13

(délibération)

Madame le Maire rappelle la création du lotissement des Caillabènes, comprenant 15 lots à bâtir d'une superficie variant de 735 m² à 1000 m² ; le prix de vente des lots ayant été fixé par délibération en date du 2 juin 2020 ; elle soumet au Conseil les demandes d'acquisition émanant de particuliers, Mr et Mme ANDRIEU (lot 8), Mr et Mme DURNEY (lot 13).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Décide de céder
le lot n° 8 d'une superficie de 887 m² au prix de 36 500 € (hors frais de notaire) à Mr et Mme **ANDRIEU**
le lot n°13 d'une superficie de 831 m² au prix de 34 000 € (hors frais de notaire) à Mr et Mme **DURNEY**

lots vendus

LOTS	Superficie	Surface plancher	Montant
Lot n°1	789 m ²	233 m ²	32 500 € TTC
Lot n°2	775 m ²	229 m ²	32 000 € TTC
Lot n°3	935 m ²	276 m ²	38 500 € TTC
Lot n°4	736 m ²	217 m ²	30 000 € TTC
Lot n°5	826 m ²	244 m ²	34 000 € TTC
Lot n°6	737 m ²	219 m ²	30 000 € TTC
Lot n°7	854 m ²	252 m ²	35 000 € TTC
Lot n°8	887 m ²	262 m ²	36 500 € TTC
Lot n°9	939 m ²	278 m ²	38 500 € TTC
Lot n°10	951 m ²	281 m ²	39 000 € TTC
Lot n°11	1003 m ²	296 m ²	41 000 € TTC
Lot n°12	834 m ²	246 m ²	34 000 € TTC
Lot n°13	831 m ²	246 m ²	34 000 € TTC
Lot n°14	749 m ²	221 m ²	31 000 € TTC
Lot n°15	844 m ²	250 m ²	34 500 € TTC

- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente des lots et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

- - - - -

Mme le maire s'inquiète de la commercialisation ralentie, notamment dans cette période de crise sanitaire (augmentation des prix des fournitures...). Le prêt de 500 000 € contracté par la commune sera à rembourser prochainement.

Délégation de signature en cas d'absence du maire

Mme le Maire souhaite déléguer sa signature à Mr MARROT, 1^{er} adjoint en cas d'absence de sa part ou empêchement ; un arrêté individuel sera pris en fonction des besoins.

(délibération)

Le Conseil,
A l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la continuité des affaires communales, de déléguer la signature de Mme le Maire en son absence

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme le Maire pourra déléguer sa signature en cas d'absence à un adjoint autorisé, par arrêté municipal, à procéder en ses lieu et place à la signature d'actes authentiques (ex : acte notarié) et ce pour la durée de son mandat.

Travaux :

Foirail :

Mr PREVOT informe de l'avancée des travaux. Quelques lampes ne fonctionnent pas ; la pompe semble bouger et dérègle les jets. Des écorces de bois ont également bouché une pompe ; un contrôle a été réalisé par la Sté Belle Environnement ; le nécessaire sera fait.

Aménagement de bureaux au 2^o étage de la mairie :

Les travaux de mise aux normes électriques sont achevés par la société Boudon ; la sté Lacombe décoration s'est engagée à réaliser la peinture avant la fin du mois de juillet.

Belvédère de la mairie :

Certains pavés étaient posés à l'envers, certains joints à reprendre ainsi que l'alignement. Les joints seront blancs pour faire ressortir la pierre de Vianne grise. Mr PREVOT ajoute que cette place, une fois transformée, sera magnifique et mettra en valeur le patrimoine communal. Mr MARROT souligne le prix élevé du projet ; Mr PREVOT répond que les matériaux de qualité assureront la pérennité de l'ensemble.

Le système d'éclairage sera composé de lanternes faites main spécifiquement pour la commune. La pergola de couleur bronze (identique aux lanternes) est commandée auprès de l'entreprise locale SCM de Granges sur Lot; elle sera fixée à l'arrière sur les pierres de la jardinières, et à l'avant par 4 blocs béton.

Projet parking cimetière :

L'ébauche du projet est en cours d'élaboration par le cabinet CITEA.

Mr PREVOT précise que les réunions hebdomadaires de la commission des travaux le lundi matin sont suspendues ; seule celle du jeudi est maintenue.

Saison touristique :

Plage : quelques aménagements la rendent plus accueillante : régilage, apport de sable, de tables bois avec assises, peinture escalier

Camping : commission de sécurité le 9 août ; quelques petits travaux restent à réaliser (raboter les portes des sanitaires), des travaux de mise aux normes électriques ont été effectués par l'entreprise BOUDON

Visite guidée du village : tous les lundis, Mr FERNANDEZ a repris ses balades touristiques et culturelles fort intéressantes ; Mme le Maire invite les élus à y participer et poursuivre avec l'apéritif offert par la municipalité.

Fête locale : rappel de Mme le Maire à l'attention des élus pour souligner l'importance de leur présence lors d'événements locaux car ils représentent la commune. Elle remercie ceux qui ont assuré la pose et dépose des panneaux de déviation. Les gendarmes ont effectué une ronde.

Capitainerie de Port Lalande : les locaux ont été mis gracieusement à disposition de Mr Fabien ROMA, tourneur sur bois pour réaliser des formations et démonstrations ; en remerciement, il organise un vin d'honneur à l'attention de la municipalité demain soir ; Mme le Maire encourage les conseillers à y participer.

Bassin du port : Mr VIGNEAU précise que la prolifération des herbes nécessite un passage par l'entreprise spécialisée intervenue l'an passé.

Quais du bassin : les services de la navigation demandent une vérification des pontons flottants qui doit être effectuée tous les 5 ans. Un protocole des opérations nécessaires est mis en place pour début des travaux courant 2022. Ces travaux seront lourds en logistique et en coût.

Questions diverses

- ⇒ Cérémonie du 14 juillet : reprise des commémorations après cette longue période de confinement : rdv ce mercredi à 11h
- ⇒ Demande d'exposition de Mr BATAILLE sur la légion d'honneur à la médiathèque
- ⇒ Folkloriades : le programme des deux soirées du 24 et 25 juillet est distribué (festival restreint)
- ⇒ Nouvelle édition du conseil consultatif du Département ; inscription jusqu'au 30 septembre 2021. Chaque territoire pourra faire des propositions pour son secteur (rappel ; en 2020 la section musique du collège et la MFR ont été lauréats). 1 million de prix en jeu
- ⇒ Distribution de la plaquette de la CC des animations estivales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.